



Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(C/2025/6096)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 202, la note explicative suivante est insérée après la dernière phrase:

«3921 Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques

Voir également la note explicative du SH relative à la sous-position 8507 90 31.»

À la page 348, la note explicative suivante est insérée:

«8507 90 31 Séparateurs de pellicules en matières plastiques d'une épaisseur n'excédant pas 40 micromètres

Relèvent de cette sous-position les films séparateurs d'une épaisseur n'excédant pas 40 micromètres, présentés en rouleaux. Ces films sont spécifiquement conçus pour être utilisés dans les accumulateurs au lithium-ion afin de séparer l'anode et la cathode, ce qui permet le flux sécurisé des ions lors des processus de charge et de décharge. En outre, les films séparateurs jouent un rôle crucial dans la prévention des courts-circuits à l'intérieur de l'accumulateur.

Ces séparateurs sont flexibles et ont généralement une apparence blanche ou translucide, avec une largeur précisément adaptée aux accumulateurs correspondants. L'épaisseur de ces films varie généralement de 5 à 25 micromètres, mais n'excède pas 40 micromètres.

Ils sont généralement composés de polymères semi-cristallins à base de polyoléfines, tels que le polyéthylène (PE), le polypropylène (PP), le polychlorure de vinyle (PVC) ou les polyamides (par exemple, le nylon). Les films séparateurs peuvent être monocouches ou multicouches, ces derniers présentant souvent une structure à trois couches PP/PE/PP. Certains films peuvent être revêtus de particules céramiques (par exemple, oxyde d'aluminium de haute pureté ou oxyde de titane) ou de polymères tels que le PVDF, ou de tissus non tissés.

Après avoir été découpés à la longueur finale (qui est déterminée au cours du processus de fabrication), les articles sont prêts à être utilisés comme films séparateurs dans les accumulateurs au lithium-ion. Les films sont découpés à la longueur appropriée sur place dans la même chaîne de production que celle où les accumulateurs sont fabriqués, à l'aide de machines spécialisées dans lesquelles sont insérés les rouleaux, qui sont ensuite découpés selon des spécifications précises.»

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/1987/2658/oj>).

⁽²⁾ JO C 119 du 29.3.2019, p. 1.